

Lettre patente

De Charles fils aîné et R. du Roy de France
 Pour faire ouvrir 3000 marc d'argent en deniers
 blancs de la Roy et du prix y mentionné
 sur le pied de Monoye sixantième

Du 28 Janv. 1386

Charles aîné fils et lieutenant
 du Roy de France Duc de Normandie
 et Dauphin de Viennois a nos
 ames et feaux les Generaux et
 des Monnoyes de dieu, salut et
 dilection, Comme nagueres vous la
 tres grande Clameur et Complainte
 qui en venue a notre Connoissance
 pour cause des monnoyes qui
 estoient es affoibles et pour le
 bien et profit de tous le peuple

lequel nous desirons de tout nostre
Coeur par tres grande et
bonne deliberation du conseil
desseins ordonnez et a vous mande
par nos lettres que lon fist
faire et ouvrir bonne et
forte monnoye, et jelle monnoye
n'ait pas este ne envoie
de si agreable au dit peuple
pourquoy nous n'auons par
ne pouuons encores trouuer
tres grande et bonne monnoye
comme il nous eust suggere
de maintenant a raporter les
gens d'armes que nous
auons en plusieurs parties
pour la diette et deffaire
du dit Royaume lesquelles
gens par deffaire de par
se pouruoir de par
eux en aller pour que
ledit Royaume en profit

pour estre en l'Etat de

324

^{8^e delay}
pourroit estre en plus grand
peril et doute que il n'est
si sur ce netton bievement
^{et hastivement}
pouveau de bon remede, Nous
vous mandons et litroitemen
enjoignons que tantost et
sans delay ces Peues Vieues
toutes Exemptiones Cessans
La somme de trois mille
marcs d'argent ou l'equivalent
laquelle vous sera baillée
et livrée de par nous vous
^{avez} fait faire et ouvrir en
deniers blancs a trois
deniers de roy nommés
argent le Roy et de neuf
solz quatre deniers et deux
deux au marc de Paris
en ouvrant sur le pied et
monnoye sixantieme et tel
et semblable comme ceux que
roy faisons paravant, si

gardes si cher comme vous
voudrez encourir notre indignation
que le Roi s'en tienne et sans
delay de ce faire et a ce faire
et vous donnera pouvoir autorité
et mandement special par les
termes de ces presentes donnees
a Paris le 25. janvier l'année
Grace 1556. Sous le scel
du Chancelier de Paris en la forme
suivante